



Acheter un terrain avec un cabanon

Par **Lavud**, le **03/08/2016** à **17:04**

Bonjour,

Je suis sur le point d'acheter un terrain non constructible de 3500 m², par contre dessus se trouve un cabanon, je ne sais pas en quel matériaux pour le moment car je n'ai pas encore visité, dans ce cabanon il y a l'eau et l'électricité et il fait moins de 20m²

Qui peut me dire quelle précautions je dois prendre pour qu'une fois acheté on me dise "Monsieur il faut démolir le cabanon"

Je vous remercie pour vos conseils sérieux

Par **amajuris**, le **03/08/2016** à **18:31**

bonjour,

si votre vendeur vous donne une preuve que le cabanon existe depuis plus de 10 ans, vous ne risquez pas grand chose.

par contre si le cabanon disparaît suite à un incident ou autres, je crains que vous ne puissiez pas le reconstruire mais il existe des possibilités.

sans oublier le problème de l'assurance.

salutations

Par **Visiteur**, le **03/08/2016** à **19:11**

Bonsoir,

N'hésitez pas à aller vous renseigner à la mairie du lieu...

Par **Lavud**, le **03/08/2016** à **19:14**

Merci amatjuris

Ok pour votre réponses, je prends note, l'assurance ? je vais m'assurer bien sur.

C'est quoi les possibilités qui existes ? j'aimerais bien que vous alliez aux fonds des choses, je suis sur ce site pour avoir des conseilles sérieux

Cordialement

Par **Lavud**, le **03/08/2016** à **19:17**

J'ai bien l'intention de me renseigner en Mairie et par lettre recommandée, mais je voulais des avis ici

Merci encore pour votre aide

Par **amajuris**, le **03/08/2016** à **19:56**

nous sommes un site de conseils juridiques animés par des bénévoles, pour aller au fond des choses comme vous l'exigez, il vous faut une consultation juridique, c'est à dire consulter un avocat ou un notaire qui sera, de toute façon, nécessaire pour passer l'acte de vente.